

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 399

Rubrik: Vaud

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de leur « accusateur » s'étant révélées non crédibles, invraisemblables et contradictoires. Dans l'autre, le « plaignant » s'est totalement rétracté. 4. Des procédés, tel celui mentionné, n'ont pas cours dans la police lausannoise, en particulier, à la police judiciaire municipale.

Nous nous étonnons, dès lors, que votre journal se fasse l'écho du contenu de publications qui pallient les insuffisances imaginatives de certains inculpés et leur donnent la possibilité de faire diversion en se muant en accusateurs de la police. Si, uniquement pour des raisons de convenance pratique et non par crainte d'un quelconque « retour de flamme » nous avons provisoirement renoncé à déposer des plaintes pénales contre les auteurs des insinuations malveillantes et celui qui les a propagées, nous devons, en revanche, nous élever contre des affirmations mensongères, de nature à soulever un doute inadmissible concernant l'honnêteté des agents lausannois.

Direction de police, commune de Lausanne

VAUD

Le slalom des maths et la coordination scolaire

En 1973, partout en Suisse romande, les écoliers de première année ont commencé l'étude des mathématiques modernes. Promesse avait été alors faite aux parents que le programme romand adopté pour les quatre premières années ne serait qu'une étape : à CIRCE I succéderait CIRCE II (programmes de cinquième et sixième années), puis CIRCE III (septième à neuvième années), le programme de mathématiques étant ainsi renouvelé pendant les neuf années de scolarité obligatoire.

L'enquête réalisée par l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques a mis en évidence la satisfaction générale des instituteurs, le plaisir et les progrès des enfants. Les parents, d'abord surpris, semblent avoir mainte-

nant accepté un enseignement qui ne ressemble guère à celui qu'ils ont connu. Beaucoup ont tenu à mieux le comprendre en participant aux cours donnés à leur intention. Seules quelques oppositions se sont manifestées, reposant la plupart du temps sur des malentendus.

L'introduction du programme de mathématiques des quatre premières années paraît donc s'être bien passée.

Les délais sont tenus, tout se déroule comme prévu... Voire ! Les parents des élèves entrés dans les collèges vaudois en 1976 n'en ont pas cru leurs oreilles quand ils ont appris que leurs enfants allaient renoncer aux maths modernes... En effet, après avoir parcouru depuis le mois d'août le programme romand de quatrième année, les collégiens de première vont reprendre le programme traditionnel dès les vacances de printemps. L'année prochaine, ce sera le menu habituel de la deuxième année qui leur sera offert, alors que les élèves de primaire, eux, continueront l'étude du programme romand en cinquième et sixième années.

Les raisons de ce slalom entre maths modernes et maths traditionnelles, qui ne toucheraient d'ailleurs que cette volée (tout de même plus de deux mille élèves), il faut les chercher dans les différences de structures qui existent entre les cantons romands : alors que les élèves de la plupart des cantons romands suivent six années d'école primaire (Genève, Valais, Fribourg), Vaud n'en a que trois (quatre dès 1977). Les collégiens vaudois devaient avoir une ration supplémentaire de mathématiques. Autrement, à quoi bon les sélectionner aussi tôt ? Le canton de Vaud a donc demandé — et obtenu — que des fiches supplémentaires soient préparées à l'intention des maîtres et qu'un fichier complémentaire soit mis à disposition des classes. Ce matériel d'approfondissement ne sera pas prêt l'année prochaine : d'où la décision prise par le DIP vaudois pour la dernière volée de collégiens entrés après trois années d'école primaire. Dès 1977, le programme romand de mathématiques sera valable pour tous

les élèves de quatrième; ceux qui entreront ensuite au collège suivront le programme normal préparé par CIRCE II, avec les compléments qui seront alors disponibles.

L'enjeu que cachent ces hésitations et ces adaptations de dernière minute est plus important qu'on pourrait le croire. Expliquons-nous !

Les partisans du « temps d'arrêt » ont toujours prétendu que la coordination romande n'obligeait nullement le canton de Vaud à réformer ses structures, les programmes de CIRCE pouvant s'appliquer indifféremment dans une école unique (Genève, Valais, Fribourg) ou différenciée. Après que le canton de Vaud a dû reporter d'une année l'âge auquel il sélectionne les élèves, une nouvelle preuve est donnée que la coexistence de systèmes aussi différents pose des problèmes que les partisans du « statu quo » minimisent volontiers.

Un précédent

Les mathématiques jouent un rôle important dans ce branle-bas de l'enseignement : discipline-pilote, première introduite dans les classes, elles entraînent tout le train de la coordination romande, obligeant à respecter les engagements pris dans la période d'euphorie. Le programme de cinquième et sixième années entrera en vigueur sans que la Conférence des chefs de DIP ait approuvé l'ensemble des programmes de CIRCE II, contrairement à ce qui s'est produit pour CIRCE I ! Fort de ce précédent, va-t-on créer pour chaque branche (et notamment pour le français, l'allemand, les branches d'éveil) un programme pour les Romands non sélectionnés et des « compléments-suppléments-approfondissements » pour les Romands sélectionnés ? A moins que, compte tenu des dates d'introduction prévues pour les différentes disciplines (le français en première année en 1978 ou 79, par exemple), le chef du DIP vaudois en vienne à estimer que, le « temps d'arrêt » terminé, la réforme de structure enfin adoptée, les exigences posées pour les élèves prématurément sélectionnés ne sont que faux problèmes et inutiles complications.